Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 06/07/2021

FRONERI FRANCE SAS NUII rappelle NUII Vanille de Java/Amande x4



- Noms des modèles ou références concernés : **NUII Bâtonnets glacés à la vanille et aux amandes 4 pièces 268g**
- Marque : **NUII**
- **GTIN 5900130030982 Lot PL1116 PL1117 PL1118 Date de durabilité minimale 30/04/2023**
- Conditionnements : **Boîte de 4 bâtonnets**
- Date début/fin de commercialisation : **du 03/06/2020 au 05/07/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Informations complémentaires : **NUII Bâtonnets glacés à la vanille et aux amandes 4 pièces 268g**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **BAUD REGION ; CARREFOUR ; CASINO ; CORA REGION ; EURELEC ; EXPORT TG ; INDEPENDANTS ; INTERMARCHE ; ITM PROXI ; SCHIEVER ; SYSTEME U REGION**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La société Froneri procède au rappel de certains lots de produits, suite à la présence d'oxyde d'éthylène supérieur à la limite autorisée par le règlementation européenne dans le produit fini.**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants chimiques**
- Description complémentaire du risque : **Présence d'un résidu d'oxyde d'éthylène supérieur à la limite autorisée par la règlementation européenne dans le produit fini.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 5 septembre 2021**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Pour toute questions vous pouvez contacter ce n° de telephone dédié : 09.74.36.15.77**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre